

**Crise sanitaire COVID 19-
Soutien aux commerces et artisans locaux**



***Aide Solidarité exceptionnelle
aux commerçants, artisans et TPE de la Commune***

FICHE PRATIQUE

Délibération n°27/2020 du 11 Juin 2020

CONTEXTE

Afin de soutenir le commerce et l'artisanat local, la Commune de SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE a décidé d'aider les plus petits commerçants, artisans, TPE (- 5 salariés) particulièrement touchés par la crise sanitaire « COVID 19 » qui s'acquittent d'un loyer commercial auprès d'autres acteurs privés.

MONTANT DE L'AIDE

L'aide financière sera d'un **montant forfaitaire de 500 €**.
Elle sera non renouvelable et versée en une seule fois.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

L'aide financière sera versée aux commerces et artisans de SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE (siège ou activité principale sur la Commune) qui remplissent cumulativement les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une interdiction d'ouverture au public intervenue par arrêtés des 13, 14 et 16 mars 2020 du Ministre de la Solidarité et de la Santé ;
- être éligible au fonds de solidarité créé par l'ordonnance n° 2020-317 du 25 mars 2020 et dont les critères sont définis par le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 ;
- et être une TPE de moins de 5 salariés.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier de demande d'aide comprendra :

- formulaire de demande d'aide signé par le(s) représentants légaux,
- accusé de réception du dépôt de demande d'éligibilité au fonds de solidarité,
- 3 dernières quittances de loyer
- carte d'identité du représentant légal
- relevé d'identité bancaire au nom de la société
- KBIS

DEPOT DU DOSSIER

Le dossier sera déposé avant le **jeudi 9 juillet à 12h** :

- par mail, à l'adresse mairie@stpaul.fr
- par courrier déposé en Mairie sous enveloppe à l'attention de Mr le Maire de SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE avec la mention « Aide de la Commune de Saint-Paul / COVID 19 »

DECISION D'ATTRIBUTION

Après examen de la recevabilité de la demande par une cellule de la Commission Finances, il sera procédé au versement de l'aide d'urgence par mandat administratif auprès du Trésor Public.